

Mines antipersonnel : « Le risque d'un terrible retour en arrière »

La démultiplication des conflits et le revirement diplomatique des États-Unis fragilisent de plus en plus le traité d'interdiction des mines antipersonnel d'Ottawa. À l'initiative de Handicap International, un collectif de plus de 70 personnalités interpelle à cet égard le gouvernement français dans une [tribune au journal *Le Monde*](#).

Les ministres de la Défense de la Pologne, de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie ont annoncé, par une déclaration commune, le 18 mars, leur volonté de se retirer du Traité d'interdiction des mines antipersonnel adopté à Ottawa, au Canada, en 1997. Des discussions en ce sens ont également eu lieu en Finlande en décembre. La Pologne envisage même la production d'un million de ces mines. Ces annonces font planer la menace du retour d'une arme bannie depuis trente ans. Pourtant, les réactions des autres États signataires ont été, au mieux, timides, au pire, inexistantes.

Les mines antipersonnel sont des instruments de terreur qui ne respectent aucun cessez-le-feu ni accord de paix. Quels qu'en soient le type ou la technologie utilisée, elles mutilent et tuent principalement des civils, qui représentent entre 70 % et 85 % des victimes avec une large proportion d'enfants. L'impact humain, social et économique pèse lourdement et à long terme sur les communautés vivant dans les zones contaminées et qui n'ont souvent d'autre choix que de cultiver leur terre.

Le recours aux mines antipersonnel ne devrait pas faire partie de la réponse à la menace sécuritaire accrue en Europe, car ces armes ne protègent en réalité ni les populations, ni les frontières. Leur coût humain est largement disproportionné par rapport à l'avantage stratégique limité qui peut leur être attribué et pour lequel des alternatives existent. Par leur conception même, ces armes ne font aucune distinction entre civils et militaires, et sont donc en contradiction avec les principes du Droit international humanitaire.

Une nouvelle ligne rouge

Pour toutes ces raisons, le Traité d'Ottawa a été ratifié par 165 États. Avant son entrée en vigueur, les mines étaient largement utilisées dans les conflits armés et provoquaient une véritable hécatombe parmi les populations civiles. Produites massivement, peu onéreuses, elles étaient entreposées par millions dans tous les stocks militaires et facilement disponibles pour n'importe quelle force armée. En interdisant l'utilisation, la production et le transfert des mines antipersonnel, et en obligeant les États à détruire leurs stocks, à déminer et à aider les victimes, ce texte a réduit de façon spectaculaire la menace liée à ces armes : entre 1999 et 2013, le nombre annuel de victimes est passé de 23 000 à 3 300. Le nombre de producteurs et d'utilisateurs de mines s'est drastiquement réduit. De vastes surfaces de terres ont été déminées et plus de 50 millions de mines détenues dans des stocks ont été détruites.

Une nouvelle ligne rouge a ainsi été tracée contre la barbarie et a suscité un immense soulagement pour les victimes et pour la société civile, dont la mobilisation a été couronnée par un prix Nobel de la paix collectif en 1997.

Aujourd'hui pourtant, les bases de ce consensus vacillent. Les annonces de retrait surviennent dans un contexte où l'usage des mines antipersonnel est en recrudescence. Après des années de baisse, le nombre de nouvelles victimes a recommencé à croître avec le conflit syrien, et le rythme s'est accéléré avec le conflit ukrainien. Le dernier rapport de l'Observatoire des mines antipersonnel a fait état d'une augmentation de 22 % du nombre de victimes blessées ou tuées par rapport à 2022, dont 37 % d'enfants. En novembre dernier, la décision du gouvernement américain de fournir des mines à l'Ukraine, pourtant signataire du traité, a fait l'effet d'un coup de tonnerre.

Face au risque d'un terrible retour en arrière, la France doit réaffirmer son engagement dans la lutte contre les mines, en condamnant publiquement et sans équivoque toute utilisation de ces armes, par quiconque et en toutes circonstances. L'État français doit également faire tous les efforts diplomatiques pour mobiliser ses partenaires européens et les autres États signataires afin de préserver l'intégrité du traité d'Ottawa, avancée majeure dans la protection des populations civiles.